

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 94 (1968)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procédures ALGOL en analyse numérique. Editions du CNRS, Paris, 1967. — Un volume de 324 pages, ill. Prix : 35 F.

Cet ouvrage a été réalisé par les équipes universitaires d'analyse numérique de Besançon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Nancy, Paris, Toulouse. Il donne, dans le langage de programmation ALGOL, environ 80 procédures (sous-programmes) pour des problèmes de base : algèbre linéaire, équations et systèmes d'équations linéaires, systèmes différentiels, intégrales, approximations, probabilités et fonctions spéciales ; la reproduction par procédé photographique des textes des procédures garantit leur correction, condition évidemment primordiale.

Tous les centres de calcul scientifique, même ceux qui utilisent en principe un langage de programmation autre que l'ALGOL, tireront un grand profit d'un tel recueil ; ils y trouveront pour chaque procédure une brève description et un exemple d'application. A côté de questions très classiques, on trouvera, en particulier dans les problèmes d'approximation, des informations originales.

C. B.

Directives de la SSIGE pour l'établissement d'installations d'eau (en italien), édité par le Secrétariat général de la SSIGE, Zurich, 1968. — Une brochure 15×21 cm, 60 pages, 20 tableaux. Prix : broché, 4 fr.

Donnant suite à des demandes fréquentes, provenant naturellement avant tout du canton du Tessin, la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux a fait traduire en italien ses « Directives pour l'établissement d'installations d'eau » sous le titre : *Prescrizioni per l'esecuzione d'installazioni d'acqua*.

Cette brochure, dans laquelle sont incorporés des commentaires, est en vente au Secrétariat général de la SSIGE, Grütlistrasse 44, 8002 Zurich.

DIVERS

Le Technorama suisse

Après plus de vingt ans de travail préparatoire, le projet d'un « Technorama suisse » à Winterthur est pratiquement prêt à être réalisé. Un rapport sur la première étape de construction a été établi. Le nombre des objets de collection rassemblés jusqu'à ce jour atteint déjà 3000 environ. Toutefois, le Technorama n'aura que partiellement le caractère d'un musée ; il constituera plutôt la base pour une présentation moderne de la technique et des sciences naturelles d'aujourd'hui. Ainsi, cette institution est conçue comme un centre culturel d'importance nationale et même internationale. La ville de Winterthur met à disposition une vaste réserve de terrain, dont 40 000 m² doivent être mis à contribution pour une première étape de construction. Les possibilités d'extension sont assurées à longue échéance. Une équipe de planning composée de personnalités expérimentées en matière d'exposition — les architectes Franz Amrhein, Genève (ancien chef du Bureau de construction de l'Expo 1964), Guido Cocchi, Lausanne, et Pierre Zoelly, Zurich, ainsi que l'ingénieur civil Heinz Hossdorf, Bâle — a élaboré un rapport final sur ses études. Selon ce document, qui est soumis actuellement au public, le coût global pour une première étape de construction, avec une surface d'exposition d'environ 10 700 m² et une cubature d'environ 45 000 m³, est estimé à quelque 16 millions de francs, y compris les frais des équipements. La construction et l'exploitation du Technorama doivent être confiées à une fondation

d'utilité publique dans laquelle seront représentées les instances intéressées, telles que Confédération, cantons, communes, industrie, économie, etc. Il s'agit maintenant d'assumer le financement du projet.

LES CONGRÈS

Pro Aqua

Bâle, 29 mai - 4 juin 1969

Les journées de conférences Pro Aqua, combinées avec le 4^e Congrès international pour la collection, le traitement, la réutilisation et l'évacuation des déchets solides, seront complétées par une exposition technique et industrielle qui sera ouverte du 29 mai au 4 juin 1969 dans les halles de la Foire suisse d'échantillons, à Bâle. Cette exposition présentera des produits industriels dans le domaine du maintien de l'hygiène de l'air et des eaux ainsi que des déchets solides.

Le calcul des poutres à âme pleine

Une conférence sera donnée, sous les auspices de la chaire de constructions métalliques de l'EPUL, le vendredi 13 décembre 1968, à 16 h. 15, avenue de Cour 33, à Lausanne (bâtiment principal, Salle B7), par M. Konrad Basler, sur *Vollwandträger Berechnung im überkritischen Bereich* (Le calcul des poutres à âme pleine en considérant la résistance postvoilement).

L'exposé sera présenté en allemand, mais la discussion se déroulera en français. Des diapositifs sur les essais et leurs résultats seront présentés.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de la 70^e assemblée générale du 17 juin 1967
au Kursaal à Berne¹

Présidence : M. A. Rivoire, architecte, président de la SIA.

Procès-verbal : M. Beaud.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la 69^e assemblée générale du 12 juin 1965, à Bâle.
2. Allocution du président de la SIA, M. A. Rivoire, arch. dipl. EPF.
3. Propositions de l'assemblée des délégués.
4. Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
5. Divers.

Le président remercie très chaleureusement la section de Berne de la SIA pour la parfaite organisation de la 70^e assemblée générale de la société. Il salue les invités et excuse M. le conseiller fédéral Roger Bonvin qui, empêché par la maladie, ne pourra pas prononcer l'allocution annoncée. M. M. Redli, directeur de l'Administration des finances, a bien voulu accepter de le remplacer. Il déclare l'assemblée générale ouverte à 10 h. 10. L'ordre du jour est adopté sans opposition.

¹ Texte transmis au *Bulletin technique*, pour publication, le 19 novembre 1968. (Réd.).

1. Procès-verbal de la 69^e assemblée générale du 19 juin 1965 à Bâle

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé.

2. Allocution du président de la SIA, M. A. Rivoire, arch. dipl. EPF

Le président présente, conformément aux statuts, un rapport sur l'activité de la SIA pendant les deux dernières années :

De fin 1964 à fin 1966, le nombre de nos membres a passé de 6001 à 6338, soit une augmentation de 337 en deux ans. L'effectif total de la SIA se décompose schématiquement en un tiers d'architectes, un tiers d'ingénieurs civils et un tiers d'ingénieurs électriciens, mécaniciens, ruraux, topographes, forestiers et d'autres spécialités. De ce dernier tiers, 30 % en chiffres ronds sont des ingénieurs électriciens, 30 % des ingénieurs mécaniciens et 30 % des ingénieurs appartenant à d'autres branches. Ces proportions ne sont pas sans poser certains problèmes de structures de notre société, étant donné la disparité des professions qu'elle représente et, par voie de conséquence, la diversité des intérêts et des préoccupations auxquels elle doit répondre.

Au cours de ces deux années écoulées, les délégués tinrent trois assemblées, soit en 1965 la première à Bâle et la deuxième à Berne, et en 1966 une unique à Berne. Les présidents de nos sections, au nombre de 18, ainsi que les présidents des groupes professionnels, au nombre de 5, ont participé à quatre conférences communes convoquées, comme d'habitude, par le Comité central. Ce dernier, quant à lui, a tenu pendant ces deux ans 18 séances. Enfin, pour en terminer avec ces données statistiques, les 5 groupes professionnels et les 45 commissions centrales de travail ont tenu le chiffre total impressionnant de près de 200 séances en 1965 et en 1966.

Pour la première fois en 1965, le Comité central a présenté aux délégués un plan quinquennal indiquant pour ce laps de temps les grandes lignes des activités de notre société et leurs conséquences financières.

Dans le domaine de l'information, deux faits prometteurs sont à signaler. D'une part, la fondation l'année dernière de la Société anonyme des Editions des associations techniques universitaires, dont le capital-actions est détenu pour 65 % par la SIA. Cette société a acheté la *Schweizerische Bauzeitung*. D'autre part, la SIA centrale et ses sections romandes ont acquis le 60 % des actions du *Bulletin technique de la Suisse romande*. Ces deux organes, qui étaient déjà précédemment les organes officiels de la SIA, sont donc actuellement propriété en majorité de notre société.

Pour renforcer en outre l'information en général, l'orale et la visuelle, ainsi que développer les relations publiques, le Comité central a décidé la création d'une nouvelle commission qui devra faire appel à des spécialistes.

Dans l'établissement des normes techniques, notre société fait de plus en plus appel aux intéressés pris en dehors d'elle, consciente qu'elle est d'associer dès le début ceux qui conçoivent, et projettent, avec ceux qui fabriquent et exécutent et avec ceux qui délivrent les mandats.

Le problème des structures de la société a fait l'objet d'une étude approfondie du Comité central et fera dès cette année celui des travaux d'une nouvelle commission consultative spécialement constituée à cet effet.

En 1965 a été constituée la Commission pour les relations entre maître de l'ouvrage, ingénieur, architecte et entrepreneur. Cette commission, dont la tâche est extrêmement importante et revêt un caractère d'actualité brûlante, étudie l'évolution des rapports de ces trois secteurs économiques constitués par les consommateurs d'une part, les mandataires de deuxième part et les producteurs de troisième part. Il est clair que ces rapports tendent vers de nouvelles formes pour s'adapter aux exigences et aux besoins tant techniques qu'économiques et sociaux. La SIA se doit d'être prête à mettre en place des règles modifiées, voire complètement nouvelles ; elle ne saurait être à la remorque de l'évolution.

Il convient de rappeler la création, en 1966, de la Fondation des Registres suisses des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens. Cette fondation poursuit l'œuvre si utile du Registre suisse des professions techniques créé en 1951.

La nouvelle fondation s'est constituée pour adapter les registres à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle qui a institué, comme on le sait, les titres d'ingénieur-technicien et d'architecte-technicien, et pour prendre une forme juridique permettant la participation de la Confédération et des cantons. C'est dire que l'autorité du REG se trouve considérablement renforcée. La SIA, en participant activement à celui-ci, donne la preuve évidente et concrète qu'elle n'entend pas faire de l'ostracisme, mais qu'au contraire elle tient à encourager la promotion des autodidactes.

La SIA peut apporter très utilement sa collaboration dans le domaine de l'enseignement. Elle le fait d'ailleurs déjà au sein de ses commissions et groupes professionnels et grâce aux contacts qu'elle entretient avec nos hautes écoles. Il faudra faire plus encore, il faudra aussi faciliter dans la mesure de nos moyens la formation des jeunes pendant leurs études scolaires.

3. Propositions de l'assemblée des délégués

Il n'y a pas de propositions.

4. Lieu et date de la prochaine assemblée générale

La Section vaudoise invite la SIA à tenir sa prochaine assemblée générale ordinaire en 1969 à Montreux.

Cette proposition est acceptée avec remerciements.

3. Divers

Il n'y a pas de questions.

L'assemblée générale est close à 10 h. 45.

* * *

M. M. Redli, docteur en droit, directeur de l'Administration fédérale des finances, présente ensuite une intéressante conférence sur le sujet suivant : « Sind wir überfordert ? ».

Le rapporteur :
M. BEAUD.